

BMA

Graphisme et Décor /option graphiste en lettres et décor

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE

Disciplines	1ère année	2ème année
Français/Histoire Géo	3,5h	3,5h
Maths/Sciences	3,5h	3,5h
Anglais	2h	2h
Arts Appliqués	4h	4h
Culture artistique	2h	2h
EPS	2h	2h
PSE	1h	1h
Enseignement professionnel	14h	14h
Economie gestion	1h	1h

Le BMA Graphisme et Décor est un diplôme de niveau IV qui s'adresse aux élèves titulaires du CAP « Signalétique Enseigne et Décor » ou sérigraphie.

Le titulaire de ce diplôme intervient dans la réalisation de travaux de communication visuelle graphique, d'illustration publicitaire (enseigne, message) ou de décors destinés à la conservation, restauration et création d'ambiances.

En atelier ou à l'extérieur, il exerce son activité en complémentarité avec des professionnels partenaires d'activités connexes (concepteur de stand, fabricant d'enseignes lumineuses) ou directement pour des cabinets d'architecture ou des gestionnaires du patrimoine.

La formation,

s'étend sur deux années et comprend 20 heures d'enseignement professionnel dont 6 heures d'enseignement artistique, et 12 heures d'enseignement général.

La formation rend l'élève capable, à partir d'un cahier des charges, pour lequel il a conseillé le client, d'analyser, de traiter, de préparer, et de réaliser la demande. Il acquiert une connaissance des produits et composants, des supports, des postes de travail et leurs moyens d'accès, des nouvelles technologies (infographie, logiciels...).

Par ailleurs, il étudie les arts, techniques et civilisations, les arts appliqués et la gestion.

Les élèves doivent effectuer une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines répartie sur les deux ans (4 semaines en 1ère année et 8 semaines en 2ème année), dans des entreprises définies par le lycée.

Les poursuites d'études

Le BMA est un diplôme d'insertion professionnelle.

Toutefois, selon les capacités personnelles, il peut être envisagé de poursuivre en BTS Design de communication, espace et volume ou en classe de Mise à Niveau en Arts Appliqués.

Règlement de l'examen

Nature de l'épreuve	Coef	Modalités	Durée
Epreuves professionnelles	11	CCF	-
Maths / Science physique / chimie	3	Ecrit	4h00
Projet	3	Oral	0h30
Français / Histoire géo / Education civique	5	Ecrit	4h00
Langue vivante	2	CCF	-
Culture artistique	3	Ecrit	1h00
Arts Appliqués	4	Ecrit	8h00
EPS	1	CCF	-

CCF: Contrôle en Cours de Formation